

## LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

### Béguinages flamands (Belgique)

N° 855

#### Identification

<i>Bien proposé</i>	Les béguinages flamands
<i>Lieu</i>	Région Flandre Provinces d'Anvers, Limbourg, Flandre orientale, Flandre occidentale et Brabant flamand
<i>Etat Partie</i>	Belgique
<i>Date</i>	16 juin 1997

#### Justification émanant de l'Etat Partie

Béguinages : développement urbain et aspects architecturaux et culturels

L'implantation des béguinages dans les villes flamandes et leur type d'organisation spatiale sont liés aux conceptions urbanistiques médiévales répandues au niveau international, le type *ville* adoptant, selon les possibilités de la topographie locale, le plan en échiquier propre aux "villes neuves" ou un aménagement plus organique; le type *préau* se rattache plutôt au monde rural présentant au centre du village un pré banal ou place autour desquels s'alignent édifices publics religieux et civils et constructions privées. Murs de clôture, douves éventuelles et portes soulignent pour les deux types, la volonté de délimiter ces petites villes dans la ville et de matérialiser les frontières entre deux mondes.

Les fonctions religieuse, socio-économique et culturelle des béguinages et leur évolution se traduisent dans l'implantation générale et particulière des édifices, leur expression architecturale se rattachant à l'architecture traditionnelle de la région, utilisant ses matériaux, proportions et formes de manière appropriées.

Leur conception d'ensemble "social" délimité, pourvoyant aux besoins spirituels et matériels, prévu pour une communauté définie, a été mise en rapport avec la "Fuggerei" d'Augsbourg, construite en 1516-25 par Jakob Fugger, célèbre banquier sous Charles Quint, au lieu-dit "Jakobervorstadt" dans l'agglomération de la ville médiévale allemande. L'ensemble enserré par un mur à trois portes adopte un plan de type ville à structure géométrique, avec implantation d'une église, infirmerie, école, "centre administratif" et cinquante-deux maisons pour cent-six logements destinés à des artisans, journaliers, pauvres... écartés ainsi de la ville; cette fondation, interprétée également comme "ghetto pour nécessiteux créée par un mécène bien intentionné" est souvent

considérée à son tour comme précurseur des cités ouvrières du XIXe siècle.

A l'écart de la commercialisation et de la banalisation grandissante des centres de villes historiques, les béguinages ont maintenu l'habitat comme fonction essentielle et ont dès lors conservé, malgré certaines adaptations en général peu profondes, leur aménagement caractéristique et leur architecture simple et fonctionnelle qui leur confèrent cette atmosphère particulière associée à l'utopie d'un cadre de vie dans lequel s'équilibrent le sens de la communauté et le respect de l'individualité.

Telles qualités ne sont pas passées inaperçues dans l'histoire récente, à des moments cruciaux de l'évolution de l'architecture et de l'urbanisme. Face au modernisme international naissant, la redécouverte de l'architecture traditionnelle au début du XXe siècle y trouve une alternative incitant à l'interprétation créative qui devrait engendrer une architecture nouvelle enracinée dans la tradition du terroir qui se manifesterait dans le régionalisme de l'entre-deux-guerres. L'aménagement même des béguinages, avec toutes les variations sur le type préau, ville et leur combinaison ainsi que leur manière inventive d'intégrer les espaces verts, jardins et plantations "naturelles" est perçu, à l'époque, comme "modèle" et source d'inspiration pour les cités-jardins qui verront surtout le jour dans l'entre-deux-guerres.

L'utopie des béguinages a présenté, à nouveau, à l'époque envahissante des "golden sixties", un cadre de référence et une base de réflexion non seulement pour la rénovation urbaine mais également pour la création de la ville nouvelle, organique, variée et piétonnière que devait être *Louvain-la-Neuve*, destinée à recevoir une nouvelle communauté d'universitaires et de vrais citoyens. Dans ce contexte il n'est pas sans intérêt de signaler que le Professeur Raymond Lemaire a dirigé en même temps la restauration du Grand Béguinage de Leuven et le projet d'ensemble de Louvain-la-Neuve.

Les travaux de conservation/restauration exécutés dans les béguinages depuis l'intervention innovatrice de 1963-64 à Leuven, s'inscrivent dans l'évolution de la doctrine et pratique en la matière et présentent différents modes d'approche et de gestion qui ont leur répercussions au niveau régional et international. **Critères ii et iv**

Béguinages : lieux de spiritualité, solidarité, féminité, actualité

Dans l'évolution de la société, les béguinages illustrent la présence, dès le moyen âge, de générations de "femmes religieuses", -mulieres religiosae-, veuves ou célibataires, voulant mener une vie personnelle, beaucoup plus indépendante que celle réservée aux femmes souvent mariées contre leur gré, et ceci au sein d'une communauté imposant certaines règles mais respectant davantage l'individualité de ses membres en évoluant en marge des ordres religieux traditionnels et de leurs vœux de perpétuité et de pauvreté. Le statut de béguines conféraient à ces dames respectées un rôle culturel et social qu'elles ont assumé au sein de leur communauté, intégrant autogestion et une certaine forme de démocratie: les béguines éalisaient la responsable principale, ou Grande Dame, entourée d'un conseil chargé des affaires générales, comprenant les "directrices" de couvents et de

l'infirmerie qui gérait elle-même son organisation et économie. A tous moments on retrouve le désir d'harmoniser vie quotidienne, spiritualité parfois extrême et solidarité, cette dernière s'étendant au-delà de leur "cité de paix" dans leurs "bonnes oeuvres" et comportement de "vraies citadines" aux moments difficiles de l'histoire de la ville dont faisait somme toute partie leur béguinage. Cette ambivalence n'a pas fini d'intriguer profanes, féministes et spécialistes comme e.a. Julia Kristeva, tentant de comprendre, de cerner et de mettre en rapport leur attitude et "désir de bonheur" avec l'essence même de la féminité.

Au niveau religieux le mouvement béguinal montre une certaine évolution à partir des tendances mystiques du moyen âge vers une vie spirituelle, qui tout en restant individuelle, se trouva plus organisée -services religieux communautaires à heures fixes, règlements- et contrôlée par l'Eglise après la contre-réforme. Les béguinages eux-mêmes, dans leur forme XVIIe-XVIIIe siècles, peuvent témoigner à cet égard d'une certaine tendance à l'"embourgeoisement". Le regroupement après la révolution française et le nouvel élan dans le contexte du "Réveil catholique" de la seconde moitié du XIXe siècle y ont ajouté un certain amalgame de dévotion populaire et de bondieuserie propres à cette époque, qui a commencé à associer parfois béguines et bigottes.

Si les béguines elles même n'ont pas produit, outre une certaine poésie pénétrée de mysticisme parfois naïf et e.a. des créations typiques ou "gesloten hofjes" -sorte de petites vitrines-reliquaire encloses- réunissant des figurines de saints, objets pieux, fleurs et broderies- touchants par leur spontanéité et goût bon enfant, elles n'en ont pas moins stimulé la production artistique de leur époque comme commanditaires "averties" d'oeuvres d'art et d'orgues remarquables destinées à leurs églises. Leurs choix témoignent en ce sens d'une culture générale à l'écoute des mouvements et événements de leur époque.

De nos jours, le mouvement est quasiment éteint mais la plupart des béguinages demeurent des lieux calmes et cadre de vie recherchés, appropriés pour un mélange de vie sociale à caractère communautaire et privé. Le *Béguinage de Bruges* est le seul qui maintienne sa vocation religieuse puisqu'il est géré, depuis 1927, par des Soeurs Bénédictines portant l'habit de béguines et poursuivant en partie, au sein d'un ordre reconnu et donc plus stricte, les idéaux de leurs prédecesseurs alliant spiritualité, charité et hospitalité (payante)... Comme autrefois, la porte s'y ferme encore tous les jours à des heures bien précises, ce qui est d'ailleurs également le cas au *Béguinage de Mont-Saint-Amand*. **Critère vi**

### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, les béguinages flamands sont des *ensembles*.

### Histoire et description

#### Histoire

La naissance spontanée du mouvement des béguines aux alentours de 1200 s'inscrit dans le courant de renouveau

religieux que connut l'Occident au début du XIIIe siècle et dans lequel les femmes occupèrent une place importante. A côté des nombreuses femmes qui entrèrent dans la vie religieuse dans le cadre des institutions monastiques, d'autres développèrent un mode de vie original, "semi-religieux", où elles purent se consacrer à Dieu sans pour autant se retirer du monde.

Parmi ces *mulieres religiosae*, ni moniales ni simples laïques, d'Europe du Nord, les béguines commencèrent à mener une vie individuelle ou communautaire, consacrée à la prière, au soin des malades et au travail manuel. Implantées pour la plupart dans les milieux urbains, elles occupaient des maisons aux abords des hôpitaux et des lazarets. Ces femmes, célibataires ou veuves, ne prononçaient pas de voeux, se déplaçaient librement et leur engagement était révocable. Bien qu'elles bénéficièrent de la protection de prélats tels que l'évêque Jacques de Vitry et en dépit de liens étroits avec leurs confesseurs ou directeurs spirituels (cisterciens, franciscains et dominicains), elles ne furent jamais reconnues comme ordre conventuel ou congrégation régulière. Leur statut canonique demeura sujet à caution tout au long du XIIIe siècle.

Dans ce climat de suspicion, les béguines constituèrent à partir des années 1230 leurs propres institutions. Les autorités religieuses et séculières de la région flamande favorisèrent la constitution de béguinages clos, dans ou en dehors des villes qui furent placés sous surveillance. Chaque béguinage adopta ses propres règles qui concernaient la prière, le comportement, le travail, l'habitat, la direction de l'infirmerie et de la Table du Saint-Esprit (ou table des pauvres). La direction du béguinage était assurée par une béguine (plus connue sous le nom de Grande Dame), élue pour une courte période et aidée dans de nombreux béguinages par un conseil. Bien que la vie dans les béguinages fut marquée par la simplicité et l'humilité, elle n'excluait pas les possessions individuelles : les béguines les plus aisées pouvaient construire leur propre maison où les louer, d'autres vivaient dans des maisons communautaires et les plus démunies étaient logées à l'infirmerie. Dans tous les cas, chacune devait subvenir à son maintien et nombre d'entre elles travaillèrent dans l'industrie textile. Après un certain temps, la plupart des béguinages furent élevés au rang de paroisses et obtinrent leur propre curé.

Dans les autres régions comme dans les pays rhénans, les béguines qui ne purent bénéficier de la collaboration de bienfaiteurs séculiers ou religieux continuèrent à vivre seules ou dans des maisons communautaires dispersées à travers la ville.

Le sentiment de méfiance face à l'ampleur du mouvement béguinal et au développement d'une spiritualité féminine s'exprimant aussi dans des textes littéraires (comme les "Visions" d'Hadewijch d'Anvers, v. 1240) qui pouvaient constituer une menace pour l'autorité de l'Eglise se manifesta au Concile de Vienne (1312) par la condamnation des béguines.

Dans les pays rhénans cette condamnation et celles qui suivirent furent appliquées avec vigueur pour combattre les béguines. Dans la région flamande, les béguines bénéficièrent pour la plupart du soutien des autorités religieuses. L'enquête sur l'orthodoxie des béguinages de

cette région menée par les évêques à la demande du pape Jean XXII en 1320 leur fut favorable.

Les difficultés religieuses et la crise politique que connurent les Pays-Bas aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles eurent aussi une incidence sur les béguinages. L'institution disparut dans les provinces calvinistes du Nord (excepté à Amsterdam et Breda) et se maintint dans les Pays-Bas méridionaux restés catholiques. A partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les évêques gagnés aux idées de la Contre-Réforme soutenus par les ordres conventuels rétablirent l'ancienne discipline dans les béguinages qui connurent un nouvel essor au siècle suivant, en dépit des dommages que subirent nombre d'entre eux au cours de la guerre des Quatre-Vingts ans (1568-1648). Les activités de construction et de restauration s'intensifièrent à mesure que le nombre des béguines augmentait.

Le recul du mouvement béguinal perceptible au XVIII<sup>e</sup> siècle s'accéléra après l'annexion à la France en 1795. Bien que la législation française et la politique anticléricale ait été interprétée de manière différente par les instances locales, les béguinages furent sécularisés, les biens et leur gestion passa aux Commissions municipales des Hospices civils. Un nombre limité de béguinages survécut.

Le sort des béguinages au XIX<sup>e</sup> siècle différa d'un lieu à l'autre et dépendit de l'attitude des autorités urbaines et des Commissions municipales des Hospices civils. Les béguines conservèrent l'usage de leurs maisons à titre personnel, les maisons restées libres accueillirent des indigents. Parfois elles parvinrent à racheter par personne interposée quelques maisons et à reconstituer des communautés restreintes. Ailleurs, des béguinages furent repris par des ordres religieux. A Gand, les béguines bénéficièrent du soutien de l'Eglise et du duc Engelbert von Arenberg qui racheta le petit béguinage et fit construire le béguinage de Mont-Saint-Amand (1873) pour loger les béguines du grand béguinage que l'administration communale menaçait de démanteler. Dans plusieurs béguinages, les maisons communautaires et infirmeries furent progressivement affectées à des hospices, des orphelinats, écoles, etc.

Les démarches répétées des béguines pour obtenir la reddition de leurs biens au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles furent vaines et le mouvement déperit. Plusieurs béguinages subirent des dommages au cours de la première et la deuxième guerre mondiale. De nos jours, la plupart des béguinages restent des entités bien définies dans le tissu urbain et certains forment encore une partie essentielle du patrimoine bâti de plusieurs villes. Ces îlots de tranquillité conservent une fonction d'habitat et une dizaine de béguines y vivent toujours.

### *Description*

La proposition d'inscription porte sur vingt-six béguinages qui sont répartis dans les cinq provinces flamandes comme suit :

Province d'Anvers : Anvers, Herentals, Hoogstraten, Lierre, Malines (grand béguinage et petit béguinage) et Turnhout;

Province de Limbourg : Borgloon, Saint-Trond, Tongres et Hasselt;

Province de Flandre orientale: Alost, Termonde, Gand (grand béguinage, petit béguinage et béguinage de Mont-Saint-Amand-lez-Gand) et Audenarde;

Province de Flandre occidentale: Bruges, Dixmude et Courtrai;

Province du Brabant flamand : Aarschot, Diest, Louvain (grand béguinage et petit béguinage), Overijse et Tirlemont.

Les 26 béguinages flamands qui sont proposés pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial ne sont pas tous conservés dans leur ensemble. Plusieurs béguinages ont été en partie démantelés (Anvers, Hasselt, petit béguinage de Louvain, petit béguinage de Malines, Herentals, Aarschot) ou en grande partie intégrés au tissu urbain du quartier (grand béguinage de Gand). Certains béguinages ont subi des dommages au cours de la première et/ou de la deuxième guerre mondiale (le béguinage de Dixmude fut reconstruit dans les années 1920, celui d'Aarschot reconstruit partiellement après 1944 conserve quatre maisons d'origine et l'église d'Hasselt fut détruite en 1944). Des béguinages d'Overijse et de Borgloon (les béguines ne parvinrent pas à constituer ici un véritable béguinage), il ne subsiste que l'église. Les maisons anciennes du béguinage d'Alost furent démolies et rebâties dans les années 1950.

Les béguinages flamands dont la fondation remonte au XIII<sup>e</sup> siècle (Hoogstraten à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle) furent souvent implantés en bordure de cours d'eau et pour la plupart à l'extérieur du premier mur d'enceinte de la ville. A l'occasion de l'extension des villes, ils vinrent à se trouver à l'intérieur des murs. Le Grand béguinage de Malines et celui d'Anvers, détruits au XVI<sup>e</sup> siècle, trouvèrent refuge dans un quartier de la ville qui offrit des maisons libres ou des espaces pour de nouvelles constructions.

Il ne reste aucune construction complète du moyen âge sinon quelques églises. Ainsi les maisons de béguines construites au début en pans de bois et pisé furent remplacées sur ordonnance des autorités locales par des bâtiments en dur à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> et surtout au XVII<sup>e</sup> siècle en reprenant généralement la forme originale et la superficie. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre croissant des béguines imposa de nouvelles constructions dans les espaces libres à l'origine. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre des béguines diminua et des maisons furent démolies. Des maisons ou bâtiments furent intégrés dans quelques béguinages aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles comme le nouveau monastère des Soeurs Bénédictines au béguinage de Bruges (1937) ou l'édifice de logements remplaçant les maisons détruites en 1944 au grand béguinage de Louvain (1994-1995).

Les béguinages formèrent en quelque sorte des villes miniatures, closes de murs ou entourées de fossés que des portes ouvraient sur le "monde" durant la journée. Les béguinages s'organisent suivant deux types de base : le béguinage à plan de ville qui reprend à échelle réduite les modèles de ville du moyen âge avec une parcelle réservée au cimetière ou à la place où est construite l'église (Lierre, Diest, Tongres, etc.) ; le béguinage de type préau avec un espace central de formes variées (souvent un gazon planté d'arbres) où est implantée l'église, les

maisons s'alignant sur le pourtour (Bruges, Turnhout, etc. Hoogstraten présente deux préaux tout comme Anvers à l'origine). Un troisième type, mixte, résultant de certaines extensions aux XVIIe et XVIIIe siècles combine les deux plans (petit béguinage de Gand ou grand béguinage de Louvain).

Le béguinage de Mont-Saint-Amand-lez-Gand occupe une place toute particulière dans l'ensemble des béguinages proposés pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial dans la mesure où il été construit (1873-1874) selon un projet global en adoptant les conceptions traditionnelles des béguinages et une architecture néo-gothique.

Les béguinages sont composés de portes et/ou d'une porterie, d'une église, d'une infirmerie, de la maison de la Grande Dame ou Conseil, de la Table du Saint-Esprit (ou table des pauvres), de maisons et maisons communautaires (appelées "couvents"), d'une ferme et d'autres constructions à caractère économique (grange ou brasserie), d'espaces verts et d'un presbytère implanté à proximité du béguinage.

Bien que durant la période française plusieurs béguinages perdirent leur aspect fermé et les portes furent enlevées, certains présentent de belles portes du XVIIe siècle (Diest, Lierre, Herentals) et début XIXe siècle (Turnhout, grand béguinage de Louvain, petit béguinage de Gand).

Les maisons de béguines sont des petites constructions à un étage en briques agrémentées d'un jardinet clos. Elles appartiennent à plusieurs périodes et se rattachent par leur style à l'architecture traditionnelle urbaine de quatre régions. Celle de la région côtière (Flandre française) à Bruges ou Courtrai ; brabançonne avec des adaptations locales à Gand, Termonde, Anvers, Diest, Malines, etc. ; campinoise à Hoogstraten et Turnhout ; mosane à Saint-Trond et Tongres. Les maisons communautaires souvent fondées par des bienfaiteurs pour les béguines pauvres se détachent de l'ensemble par leur volume et leur décoration plus riche. La maison de la Grande Dame ou du conseil des béguines, implantée à proximité de l'église, a une allure plus représentative tant par ses dimensions, l'ordonnance de ses façades et son aménagement intérieur.

Parmi les constructions à destination sociale et économique, les exemples les plus représentatifs se trouvent au grand béguinage de Louvain (infirmerie, ferme et Table du Saint-Esprit situées en face de l'église), à Tongres (infirmerie avec sa chapelle et une brasserie) et à Saint-Trond (ensemble infirmerie-ferme avec sa grange monumentale).

Les églises sont parmi les constructions principales des béguinages et s'inscrivent généralement dans les conceptions de l'architecture majeure et leurs interprétations régionales, reprises avec simplicité et sobriété en utilisant des matériaux locaux. Elles représentent le patrimoine le plus ancien des béguinages notamment au grand béguinage de Louvain (église commencée en 1305), à Saint-Trond (seconde moitié du XIIIe siècle) et Diest (XIVe siècle). Les églises témoignent également des dégâts et destructions du XVIe siècle soit par des reconstructions partielles (Bruges), soit par de nouvelles constructions après le transfert de

béguinages dans la ville (église Saint-Alexis et Catherine de Malines, bel édifice baroque de J. Franquart et P. Huysens du début du XVIIe siècle). Elles illustrent aussi la prospérité des béguinages au XVIIe et début XVIIIe siècles avec l'introduction d'un décor baroque (église Saint-Jean Baptiste du grand béguinage de Louvain, église Sainte-Catherine à Diest, etc.) ou par de nouvelles constructions comme l'église Sainte-Marguerite à Lierre.

L'église Sainte-Agnès du béguinage de Saint-Trond conserve une série de peintures murales importantes (de 1300 environ au début du XVIIe siècle) dont celles des piliers du choeur des béguines, figures de saintes femmes et scènes de la vie de Marie, qui témoignent plus particulièrement de la dévotion propre aux béguines. Les autres églises de béguinages conservent également un mobilier (pierres tombales, chaires, orgues notamment, etc.) appartenant en majeure partie aux XVIIe-XVIIIe siècles.

Par ailleurs, les béguinages présentent selon le cas des chapelles (chapelle Sainte-Godelive au petit béguinage de Gand), calvaires (béguinage de Turnhout), stations du chemin de croix (béguinage de Lierre), niches pour la statue des saints protecteurs des maisons (béguinage de Diest), etc. qui sont autant de témoignages de la dévotion des béguines. Plusieurs de ces sanctuaires comme la Grotte de Notre-Dame de Lourdes à Turnhout sont toujours objets de dévotion.

## **Gestion et Protection**

### *Statut juridique*

Depuis l'adoption de la loi nationale du 7 août 1931 qui protège les béguinages, en tout ou en partie, comme Monument, Site ou Monument et Site, le décret du Gouvernement flamand du 3 mars 1976 modifié par le décret du 22 février 1995 règle la protection, l'entretien et la restauration des béguinages en tant que Monument et/ou Site urbain ou rural. Ces décrets témoignent d'une évolution dans la reconnaissance de la valeur des béguinages en tant qu'ensembles. Il convient de souligner que pour plusieurs béguinages, la protection d'abord limitée à l'église n'a été étendue à l'ensemble que ces trente dernières années.

L'arrêté de protection légale stipule des conditions générales et d'éventuelles prescriptions spécifiques à chaque béguinage en matière de conservation et d'entretien (interdiction de démolir, d'altérer l'aspect ou de transformer les bâtiments, selon le cas possibilité de nouvelles constructions, indications sur la nature des installations électriques, de la voirie, des plantations, etc.).

Le décret du 3 mars 1976 établit un lien direct avec la législation concernant l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (26 mars 1962) dans la mesure où toute demande de permis concernant un bien protégé est soumise à l'avis impératif de la Division des Monuments et Sites.

Par ailleurs, l'arrêté du Gouvernement flamand du 17 novembre 1993 définit les règles générales en matière de conservation et d'entretien des monuments et des sites

urbains. Ces prescriptions concernent tant l'extérieur que l'intérieur des biens protégés légalement.

La protection, la conservation et la restauration des béguinages est placée sous le contrôle de la Division des Monuments et Sites du Ministère de la Communauté flamande (Département de l'Environnement et de l'Infrastructure, Administration de l'Aménagement du Territoire, du Logement et des Monuments et Sites).

Tous les béguinages sont repris dans les Plans de secteur imposés par la loi sur l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, au sein des Zones d'habitat, comme Zones et Sites d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique (ou zones C.H.E.) dont l'objectif majeur est la conservation du patrimoine culturel et sa mise en valeur. Ces zones C.H.E. sont discontinues autour des béguinages de Louvain (grand béguinage), de Diest et d'Hoogstraten. Toutefois, les Plans de secteur étant actuellement en révision, les zones C.H.E. seront complétées pour ces trois béguinages et étendues pour les béguinages de Termonde, Mont-Saint-Amand-lez-Gand, Saint-Trond et de Turnhout. Une circulaire récente du Département de l'Environnement et de l'Infrastructure (23 août 1997) précise que si un projet d'aménagement dans ces zones est de nature à influencer sur leurs valeurs, la Division des Monuments et Sites sera consultée. Les dispositions des Plans particuliers d'aménagement des communes doivent s'adapter à la définition de ces Zones et Sites d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique. Elles constituent des zones tampons efficaces.

#### *Gestion*

La propriété des Béguinages flamands est publique, privée ou bien mixte. Le propriétaire est selon le cas :

- soit un Centre public d'aide sociale (O.C.M.W.), successeur de la Commission municipale des Hospices civils du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet organisme municipal est composé de membres élus par le Conseil communal. La plupart des béguinages appartiennent à un O.C.M.W.;
- soit une Association à but non lucratif (A.S.B.L.) à Termonde, Audenarde, Tirlemont et à Gand (petit béguinage). Le béguinage d'Hoogstraten, propriété de l'O.C.M.W. a été cédé en bail emphytéotique à une A.S.B.L.
- soit la ville pour l'ensemble (Bruges, grand béguinage de Gand) ou une partie du béguinage (Tongres, Saint-Trond, petit béguinage de Malines);
- soit une institution ou administration telle que l'Université catholique de Louvain (grand béguinage), la Province du Limbourg à Hasselt, la Fabrique d'église pour plusieurs édifices des béguinages de Lierre, Malines (grand béguinage) et d'Hoogstraten.
- ou bien des particuliers qui possèdent des maisons au béguinage de Lierre, Malines, Anvers, Saint-Trond et de Termonde.

Les propriétaires des béguinages assument la gestion de ces ensembles. La politique des municipalités à l'égard des béguinages est déterminante pour leur gestion

notamment pour ceux dont elles sont les propriétaires directs ou ceux qui appartiennent à un Centre public d'aide sociale.

L'arrêté de protection légale impose au propriétaire d'un monument protégé ou d'un immeuble situé dans un site urbain protégé de le tenir en bon état par des travaux d'entretien et de conservation. Le Gouvernement de la Communauté flamande accorde aux propriétaires de monuments protégés des primes d'entretien et de restauration dont le montant est fixé en fonction de la nature de la propriété (publique ou privée). La prime d'entretien concerne une série d'interventions très large qui dépasse la simple notion d'entretien. La prime de restauration qui concerne les travaux de grande échelle favorise particulièrement les associations, propriétaires de monuments ouverts au public tels que les béguinages. Dans le cas d'édifices qui ne sont pas protégés en tant que monument, les propriétaires de certains béguinages (l'O.C.M.W. à Diest, par exemple) proposent aux locataires de maisons un contrat-rénovation intérieure impliquant un investissement des locataires qui bénéficient en contre-partie d'une réduction du loyer. Par ailleurs, la politique fiscale favorise la sauvegarde des monuments et sites.

Les béguinages ont maintenu, à l'exception de Hasselt, une fonction d'habitat à caractère social (les maisons sont en location) et plusieurs continuent d'héberger des institutions spécialisées (maisons d'accueil de jour pour les personnes âgées, écoles spécialisées, etc.). Les bâtiments les plus spacieux de certains béguinages ont été affectés à de nouvelles fonctions (musée du béguinage, salle d'exposition, centre culturel, salles de réunion et séminaires, etc.) mais seul le béguinage d'Hasselt s'inscrit dans un projet de destination unique comme Centre d'art et culture. Les églises des béguinages sont pour la plupart ouvertes au culte; l'église de Saint-Trond abrite un musée d'art religieux, fonction à laquelle est également destinée l'église de Tongres. Des projets de destination sont actuellement à l'étude pour les grands bâtiments de plusieurs béguinages comme à Tongres ou Mont-Saint-Amand-lez-Gand.

#### **Conservation et Authenticité**

##### *Historique de la conservation*

À l'époque où apparaissent les premières mesures de protection légales (1931), rares sont les béguinages qui sont pris en considération dans leur ensemble (Courtrai, Diest et Bruges). Ailleurs, seule l'église dans la mesure où elle présentait un intérêt archéologique bénéficia de travaux de restauration comme à Saint-Trond ou au Grand béguinage de Louvain. Les bâtiments qui étaient toujours en fonction furent conservés dans un état satisfaisant.

Dans les années 1960, plusieurs béguinages menacés de destruction et qui ne bénéficiaient pas encore d'une protection légale globale furent sauvés grâce à des campagnes et opérations de sauvegarde menées par des spécialistes, des bénévoles et des associations. Ce fut le cas notamment du grand béguinage de Louvain, racheté par l'Université catholique de Louvain qui confia la direction des travaux au Professeur Raymond Lemaire.

Depuis les années 1970, époque à laquelle la protection légale s'est étendue progressivement à tous les béguinages, des travaux de conservation et de restauration ont été menés de manière plus régulière.

La conservation, la restauration et la réhabilitation des béguinages revêt un aspect local. Les interventions profondes ont été et sont menées soit de manière ponctuelle à mesure que les maisons se libèrent soit dans le cadre de projets de plus grande échelle, par phases, qui concernent chacune un groupe de bâtiments. Les maisons restaurées récemment ou en cours de restauration témoignent du souci d'apporter autant d'attention aux intérieurs qu'aux extérieurs en intégrant après évaluation des éléments d'époques différentes.

Plusieurs dossiers pour la restauration de maisons et églises (Diest, Tongres, Malines et Hoogstraten) ont été soumis à la Division des Monuments et Sites.

Le plan de priorité établi par la Division des Monuments et Sites en 1997 permettra de dégager des ressources supplémentaires pour la conservation et la mise en valeur de tous les béguinages flamands. Il prévoit également la mise en place d'un réseau regroupant les propriétaires et responsables des béguinages qui pourront partager leur expérience de la gestion de ces ensembles.

#### *Authenticité*

En dépit des dommages occasionnés aux béguinages après la suppression de ces institutions à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'authenticité des béguinages flamands est tout à fait satisfaisante.

#### **Evaluation**

##### *Action de l'ICOMOS*

Une mission d'expert de l'ICOMOS a visité ces biens en février 1998. L'ICOMOS a par ailleurs consulté un spécialiste de l'Université de Reading (Royaume-Uni).

##### *Caractéristiques*

Les béguinages flamands proposés pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial représentent une tradition culturelle unique du moyen âge, celle de femmes, les béguines, qui s'engagèrent dans une vie "semi-religieuse".

Bien que le mouvement béguinal se soit développé à travers l'Europe du nord-ouest (actuelle Belgique, Hollande, nord de la France, vallée du Rhin et est de l'Angleterre), la formation des béguinages, ces grands ensembles clos qui répondaient aux besoins spirituels et matériels des communautés de béguines, se limita aux régions flamandes.

##### *Analyse comparative*

Bien qu'il subsiste quelques témoins de béguinages dans d'autres régions de la Belgique (l'église Saint-Christophe du béguinage de Liège, la chapelle du béguinage de Mons, quelques maisons à Enghien et à Anderlecht, l'église du grand béguinage de Bruxelles), en France (quelques maisons au béguinage de Saint-Vaast à

Cambrai), en Angleterre (maisons de Elm Hill à Norwich) et le béguinage d'Amsterdam et de Breda (Pays-Bas), les béguinages flamands proposés pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial constituent les ensembles architecturaux associés au mouvement des béguines les plus représentatifs.

##### *Observations de l'ICOMOS*

L'Etat Partie propose vingt-six béguinages ou témoins de béguinages pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Ce groupe présente un échantillonnage très large au niveau de l'histoire, de la typologie et de l'état de conservation des béguinages. En effet, si plusieurs de ces béguinages ont maintenu leurs caractéristiques, d'autres, particulièrement malmenés par l'histoire, les ont perdues.

Tout en reconnaissant qu'un seul béguinage ne serait pas représentatif de la tradition des béguines et que la valeur universelle exceptionnelle ne peut s'appliquer qu'à un groupe de béguinages, l'ICOMOS exprime quelques réserves sur la proposition d'inscription de l'ensemble des vingt-six béguinages.

L'ICOMOS suggère de limiter la proposition d'inscription des béguinages flamands sur la Liste du Patrimoine mondial aux béguinages les plus représentatifs de cette tradition qui ont été identifiés sur la base de leur évolution historique, architecturale et de leur état de conservation. Il s'agit des béguinages suivants :

- Béguinage de type ville : Lierre, Diest, Tongres, Courtrai, grand béguinage de Malines et béguinage de Mont-Saint-Amand-lez-Gand;
- Béguinage type préau : Hoogstraten, Bruges, Termonde, Turnhout et Saint-Trond;
- Béguinage type mixte : grand béguinage de Louvain et petit béguinage de Gand.

##### *Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures*

L'ICOMOS attire l'attention de l'Etat Partie sur la nécessité d'assurer une gestion commune aux différents propriétaires et d'établir un plan d'aménagement pour le béguinage de Tongres. Il devrait également réglementer la circulation automobile dans les béguinages qui ne disposent pas encore d'une telle réglementation et veiller à ce que les parcs de stationnement en projet soient aménagés à l'extérieur de ces ensembles. Par ailleurs, il invite l'Etat Partie à poursuivre son action en faveur de tous les béguinages flamands dans le cadre du plan de priorité.

#### **Brève description**

Les béguines, femmes qui s'engagèrent dans une vie consacrée à Dieu sans pour autant se retirer du monde, fondèrent au XIII<sup>e</sup> siècle des béguinages, ensembles clos qui pouvaient répondre à leurs besoins spirituels et matériels. Les béguinages flamands forment des ensembles architecturaux composés de maisons, d'églises, de bâtiments ancillaires et d'espaces verts qui s'organisent suivant une conception spatiale d'origine urbaine ou rurale et sont construits dans les styles spécifiques à la

région culturelle flamande. Ils constituent un témoignage exceptionnel de la tradition culturelle des béguines qui s'est développée en Europe du nord-ouest au moyen âge.

### **Recommandation**

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des **critères ii, iii et iv** :

**Critère ii** : les béguinages flamands présentent les caractéristiques physiques saillantes de la planification urbaine et rurale ainsi qu'une combinaison de l'architecture religieuse et traditionnelle de styles spécifiques à la région culturelle flamande.

**Critère iii** : ils apportent un témoignage exceptionnel sur la tradition culturelle de femmes religieuses indépendantes en Europe du nord-ouest au moyen âge.

**Critère iv** : ils constituent un exemple exceptionnel d'ensemble architectural associé à un mouvement religieux caractéristique du moyen âge qui associe des valeurs séculières et monastiques .

ICOMOS, octobre 1998



**Les béguinages flamands / The Flemish *béguinages* :  
Béguinage de Bruges, église Sainte Elisabeth / *Béguinage* of Bruges, St Elizabeth Church**



**Les béguinages flamands / The Flemish *béguinages* :  
Grand béguinage de Louvain / *Grand béguinage* of Louvain**



Les béguinages flamands / The Flemish *béguinages* :  
Béguinage de Courtrai / *Béguinage* of Courtrai



Les béguinages flamands / The Flemish *béguinages* :  
Béguinage de Diest, porche monumental / *Béguinage* of Diest, monumental gate